

High-level International Investment Agreements Conference 2023

Statement by Ms. Aminata Traore Cissé, Permanent Secretary, Higher Council for the Private Sector, Ministry of Industry and Commerce, Republic of Mali

15:30 – 18:00 CET, Wednesday, 18 October 2023

Les politiques d'investissement et les accords internationaux d'investissement (All) peuvent être des moyens pour nous guider dans la promotion de la transition vers une économie verte. A travers ces instruments, il est possible de mobiliser des capitaux pour les projets d'énergies renouvelables, de transport propre et d'autres initiatives de développement durable.

Cependant, pour parvenir à cette économie dite verte, respectueuse de l'environnement, il est primordial que les Gouvernements s'assurent que leurs politiques d'investissement et les All auxquels ils sont parties soient cohérents avec les engagements nationaux, régionaux et mondiaux en matière de climat. Cette mise en cohérence ne doit aucunement occulter les spécificités des différents pays ou continents.

Au plan national, les documents qui encadrent les investissements sont le code des investissements de 2012, la Politique nationale pour la promotion des investissements, adoptée en 2016 et le projet de Stratégie nationale pour la promotion des investissements qui date de 2011. A cela s'ajoutent les différents documents de Cadrage Stratégique pour la réduction de la pauvreté ou de relance économique, régulièrement élaborés et mises en œuvre de 2002 à nos jours. Ces documents stratégiques même s'ils abordent légèrement les questions de développement durables et quelques fois d'environnement, ils n'indiquent pas d'action ou mesure pertinente sur le climat. Ainsi il y a un besoin de relecture de ces documents pour prendre en considération, entre autres, les questions fondamentales du développements durable, de protection de l'environnement et des questions de changement climatique. Nous pensons que le nouveau protocole sur l'investissement de la ZLECAf servira de modèle dans ce cadre. Ce protocole a pris en compte les préoccupations majeures du continent en terme d'investissement.

Comme actions de réforme, l'Etat du Mali a créé en 2010, l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) avec pour mission majeure d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) et de veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques. La mise en œuvre des conventions, accords et traités et la promotion du développement durable font partie des missions

majeures de ladite agence. L'un de ses départements dénommé Département Accords et convention comporte une section changement climatique, une section lutte contre la Désertification et une section Biodiversité.

Le pays a également élaboré la Politique Nationale sur les Changements Climatiques en 2011, la Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques et le Programmes pour la mobilisation de financements rapides dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, avec le fonds d'adaptation aux changements climatiques, entre autres. L'élaboration du Code de l'environnement est dans les perspectives du pays.

Aussi, le Gouvernement du Mali, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales de la refondation (tenues en 2021) a retenu de transférer toutes les entreprises industrielles dans les zones industrielles ou zones dédiées. Cela permettra de contenir la pollution, mais également de protéger la population des effets néfastes de certaines productions industrielles. Cette recommandation est retranscrite dans tous les programmes d'activités du Gouvernement.

Nous notons également la relecture du Code minier du Mali, intervenu en 2023. Ce nouveau code accorde un chapitre entier à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel.

Il précise en son article 152 que : je cite « Tout demandeur de permis d'exploitation minière, d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière ou d'autorisation de petite mine doit au démarrage de ses activités, réaliser, à ses frais une étude d'impact environnementale et la mise en œuvre du plan de gestion environnementale, conformément à la réglementation en vigueur ».

Je dirais que depuis quelques années maintenant le Mali prend très au sérieux l'insertion de la dimension environnementale, changement climatique et développement durable dans les traités, accords d'investissement principalement dans les domaines des mines et de l'agriculture, mais également dans les politiques d'investissement.

D'ailleurs nous sommes en passe d'élaborer notre modèle et notre stratégie nationale de négociation des traités et accords d'investissement.

Nous avons mis en place un comité mixte de négociation des traités et accords d'investissement, composé des acteurs publics et privés. Cette équipe a bénéficié de plusieurs séries de renforcement des capacités pour pallier aux problèmes liés à la négociation, mais aussi pour avoir les recommandations dans le cadre de l'élaboration de notre modèle et notre stratégie nationale de négociation des traités et accords d'investissement.

Je vous remercie !